



Issy-les-Moulineaux, le 09 OCT 2008

COPY

Monsieur le  
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche  
78, rue de Varenne  
75700 - PARIS

le président directeur général

- à l'attention de M. le  
Directeur du Cabinet du Ministre

N. Réf. : PDG/DP2S/2008-305

Monsieur le Ministre,

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Établissement public à caractère  
industriel et commercial

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau,  
92138 Issy-les-Moulineaux cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

Depuis 2002, le recrutement du stock d'anchois du golfe de Gascogne est faible, ce qui a entraîné une forte baisse de la biomasse des reproducteurs et une fermeture de la pêcherie depuis juillet 2005.

L'hypothèse d'un changement de régime environnemental qui aurait entraîné ce stock dans une phase de faible productivité a été émise par le groupe de travail chargé de son évaluation (qui s'est tenu en juin dernier sous l'égide du CIEM)<sup>1</sup>. Cette hypothèse ne peut -a priori- être exclue au vu de la série de faibles recrutements observés depuis 2002 et il est donc nécessaire aujourd'hui d'explorer les informations disponibles pour la valider ou l'invalider. C'est seulement si ce changement de régime était avéré que la procédure de révision des points de référence biologique, notamment la biomasse limite ( $B_{lim}$ ) correspondant à cette nouvelle productivité, pourrait être valablement engagée.

L'anchois est, comme vous le savez, une espèce à vie très courte (3 ans). Le stock est constitué normalement dans une proportion de 70 à 90 % d'individus d'un an. Cette portion appelée "recrutement" dépend entièrement du nombre d'œufs émis au printemps précédent, ainsi que de la survie jusqu'au printemps suivant des larves et juvéniles qui en découleront.

Pour assurer un stock pérenne, il faut donc :

- un stock de géniteurs suffisant qui produira les œufs nécessaires,
- de bonnes conditions de ponte (hydrologie et tranquillité),
- de bonnes conditions de survie des œufs et des larves (température, vent, courant),
- une bonne survie des juvéniles en hiver.

.../...

<sup>1</sup> Il convient de noter que l'avis du CIEM sur la gestion de l'anchois ne fait pas mention de cet hypothétique changement de régime.

L'Ifremer mène, depuis le début des années 2000, des travaux pour une meilleure compréhension de l'interaction entre la biologie de l'anchois, la dynamique du stock et les paramètres environnementaux. Un modèle expliquant les variations du succès de la reproduction (le recrutement) par quelques paramètres environnementaux clés est en cours de construction, la difficulté résidant bien sûr dans l'identification et la combinaison des paramètres réellement explicatifs de situations contrastées.

Pour le golfe de Gascogne, l'analyse des paramètres physiques tels que les débits des fleuves (depuis 1960), les températures et les régimes de vents (depuis 1990) ne montre pas d'évolution nette de l'environnement. Pour chacun de ces facteurs, pris isolément, les années récentes ne diffèrent pas sensiblement de l'ensemble de la série. L'analyse des interactions entre ces facteurs se poursuit, mais, dans l'état actuel des recherches, aucun élément ne permet de conclure à un changement de régime environnemental dans le golfe de Gascogne.

Il est également possible que des modifications durables des assemblages d'espèces soient intervenues. C'est un autre axe de recherche, qui repose pour beaucoup sur les informations à la fois environnementales et sur l'ensemble de l'écosystème pélagique recueillies au cours des campagnes Pelgas menées par l'Ifremer dans le golfe de Gascogne.

Les analyses menées jusqu'à présent ne permettent pas de mettre en évidence un changement de régime environnemental dans l'écosystème pélagique du golfe de Gascogne. Elles se poursuivent cependant, notamment dans le cadre du projet européen Reclaim.

L'Ifremer participe activement à ce projet, financé par l'Union européenne et qui a, pour objectif, d'étudier les possibles effets du changement climatique sur la distribution, les schémas migratoires, la croissance et la reproduction de quelques stocks halieutiques clés, dont l'anchois du golfe de Gascogne.

Les conclusions de ces investigations, qui seront disponibles au deuxième trimestre 2009, seront examinées par le groupe de travail du CIEM chargé de l'évaluation des stocks d'anchois lors de sa prochaine réunion (mi juin 2009).

En cas de changement de régime avéré au sein de l'écosystème pélagique du golfe de Gascogne, la procédure de révision des points de référence sera la suivante :

1. le groupe de travail anchois du CIEM proposera de nouveaux points de référence tenant compte du changement de productivité du stock,
2. une revue par des pairs et une validation suivra.

Le groupe de travail ne pouvant pas avoir lieu avant mi-juin, pour tenir compte des résultats des campagnes scientifiques de printemps, le délai de validation semble difficilement compatible avec la nécessité d'émettre l'avis pour la gestion de l'anchois fin juin<sup>2</sup>.

.../...

---

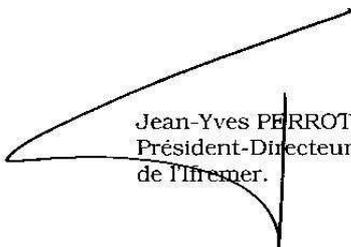
<sup>2</sup> Le calendrier des réunions du CIEM pour 2009 est élaboré lors de la conférence scientifique qui a lieu à Halifax du 20 au 29 septembre 2008

En conclusion, il faut rappeler qu'une baisse du nombre de points de référence servant à l'établissement des recommandations scientifiques de gestion de l'anchois, et en particulier de la biomasse limite, avant confirmation d'un changement de régime, risquerait d'aboutir à la poursuite de l'exploitation -même de manière limitée - alors que les niveaux de biomasse sont bas. Cela ferait ainsi courir le risque d'un effondrement supplémentaire et pourrait empêcher le stock de retrouver un jour les niveaux d'abondance qui ont permis une pêche importante jusqu'au début de cette décennie.

Compte tenu de la nécessité d'attendre les résultats des investigations en cours et de la procédure rigoureuse mise en place par le CIEM pour la révision des points de référence biologiques, il est très peu probable qu'un avis pour la gestion de l'anchois sur ces éventuelles nouvelles bases puisse intervenir avant la mi-2009.

Bien entendu, Ifremer continuera à accompagner les professionnels dans leur réflexion pour une adaptation de leur activité tant au niveau de la Commission Anchois-Sardine du CNPMM que du CCR-Sud. Ifremer, sous l'égide du CSTEP, participe également à l'évaluation des propositions de plan de gestion à long terme du stock d'anchois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Yves PERRROT.  
Président-Directeur Général  
de Ifremer.